

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2024_10_10

Nombre de délégués en exercice
: 31

Présents : 27

Votants : 30

**Objet : Demande de mise en
paiement aide aux particuliers
OPAH 2018-2023**

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 09 décembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Nouvelle Mairie de Berrias et Casteljau, Place de la Mairie (nouvelle mairie) A côté de la Place Andrée Rouveyrol, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Date de convocation du : 03 Décembre 2024

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Pouvoirs :

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur THIBON Pierre

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Delphine FEUILLADE

M. Lionnel ROBERT, Vice-président en charge de l'OPAH, demande au Conseil communautaire d'examiner les demandes de mise en paiement dans le cadre de l'OPAH 2018-2023 pour un total de subventions de 1 500 €. Un état des demandes de mise en paiement est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres et représentés, APPROUVE les demandes de subventions instruites dans le cadre de l'OPAH mentionnées en annexe de la présente délibération, pour un montant de 1 500€, AUTORISE le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires pour assurer le versement des subventions aux particuliers, AUTORISE le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 09/12/2024, transmis en sous-préfecture et ren
exécutoire le

Envoyé en préfecture le 10/12/2024
Reçu en préfecture le 10/12/2024
Publié le
ID : 007-200039832-20241209-D_2024_10_10-DE